

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE  
ARRONDISSEMENT DE RENNES

**Mairie de Québriac**

5 rue de la Liberté 35190 QUEBRIAC  
Tél. : 02 99 68 03 52 Fax. : 02 99 68 10 14  
E.mail : mairie@quebriac.fr

**Projets de délibérations  
du Conseil Municipal**

-----  
**Séance du 3 février 2012**

L'an **DEUX MIL DOUZE**, le **TROIS FÉVRIER** à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Armand CHÂTEAUGIRON, maire.

**Date de la convocation** : 25 janvier 2012

**Nombre de conseillers en exercice** : 15

**Nombre de conseillers présents** : 12

**Présents** : Mesdames et Messieurs CHÂTEAUGIRON Armand, DENOUIL Louis, BORDE Jacques, BOISSIER Patrick, GAMBLIN Marie-Madeleine, LEBRETON Angélique, DELAHAIS Marc, CHANTEUX Régine, HILLIARD Marie-José, MORLON Xavier, OLLIVIER Alain, HOUITTE Jean-Claude.

**Absents excusés** : Madame HUARD Patricia, Messieurs BILLON Alain, LAMARRE Eugène.

**Secrétaire de séance** : Madame LEBRETON Angélique.

**Approbation de la séance du Conseil Municipal du 25 novembre 2011**

En l'absence d'objection, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 25 novembre 2011 **est adopté à l'unanimité**.

**03.02.12-01 BÂTIMENTS COMMUNAUX – Rénovation/extension groupe scolaire (PHASE 2) :  
ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX**

Dans le cadre de la rénovation/extension du groupe scolaire, PHASE 2 : aménagement de deux salles de classe, la commune a lancé un avis d'appel public à la concurrence en procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics), comprenant les lots suivants :

- |  |   |
|--|---|
| - Lot N° 1 : Gros Œuvre                                  | - Lot N° 6 : Cloisons sèches – plafonds – isolation |
| - Lot N° 2 : Charpente et bardage                        | - Lot N° 7 : Electricité – courants faibles         |
| - Lot N° 3 : Couverture ardoises et zinc                 | - Lot N° 8 : Plomberie – chauffage – ventilation    |
| - Lot N° 4 : Menuiseries extérieures aluminium           | - Lot N° 9 : Revêtements de sols                    |
| - Lot N° 5 : Menuiseries extérieures et intérieures bois | - Lot N° 10 : Peinture                              |

Le montant des travaux a été estimé par le service de maîtrise d'œuvre à 139 800 € HT.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié dans le journal « Ouest France » le 23 novembre 2011 ainsi que dans la revue « 7 jours – Petites Affiches de Bretagne » le 25 novembre 2011.

La date limite de remise des offres de prix étant fixée au vendredi 16 décembre 2011, la commission d'appel d'offres s'est réunie les 20 et 27 janvier 2012 pour étudier l'analyse des propositions de prix

effectuée par Madame Corinne FOSSARD, agence d'architecture Emergence, chargée de la maîtrise d'œuvre.

Après avoir pris connaissance du compte rendu de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres propose l'attribution des marchés de la manière suivante :

<b>Lots</b>	<b>Estimation MO</b>	<b>Entreprises Montant de base €HT</b>	<b>Options retenues</b>	<b>Montant Marchés €HT</b>
Gros Œuvre	<b>40 200 €</b>	<b>Sarl ROLLAND</b> La Gautrais 35160 BRETEIL <b>32 052,44 €</b>	-	<b>32 052,44 €</b>
Charpente et bardage	<b>12 100 €</b>	<b>SARL TEZE Pascal</b> BP 20 – ZA DOSLET 35430 CHATEAUNEUF <b>7 306,00 €</b>	-	<b>7 306,00 €</b>
Couverture ardoises/zinc	<b>14 400 €</b>	Entreprise <b>VILLALON Patrick</b> 5 rue du Vent d'Autan 22 100 TADEN <b>10 303,63 €</b>	-	<b>10 303,63 €</b>
Menuiseries extérieures aluminium	<b>18 700 €</b>	<b>Sarl RETE Serge</b> 45, rue Lariboisière 35420 LOUVIGNE DU DESERT <b>15 603,00 €</b>	-	<b>15 603,00 €</b>
Menuiseries extérieures et intérieures bois	<b>3 300 € (*)</b> (*) mobilier non inclus à l'estimation	<b>L'ATELIER DU PLESSIS</b> 13 rue du village de la Métairie 35 131 CHARTRES DE BRETAGNE <b>8 827,09 €</b>	<b>518,64 €</b> cadres panneaux d'affichage	<b>9 345,73 €</b>
Cloisons sèches Isolation – Faux Plafonds	<b>15 200 €</b>	Entreprise <b>SRBG</b> ZA Beauséjour 35520 LA MEZIERE <b>16 000,00 €</b>	-	<b>16 000,00 €</b>
Electricité Courants Faibles	<b>6 900 €</b>	<b>SARL LEBRETON</b> ZA du Rolin 35 190 QUEBRIAC <b>7 284,20 €</b>	-	<b>7 284,20 €</b>
Plomberie - Chauffage	<b>15 100 €</b>	<b>SARL COURTIN Thierry</b> 6 rue de la barrière 35 630 HEDE <b>19 196,29 €</b>	<b>711,78 €</b> accessoires toilettes dépose/repose chauffe-eau	<b>19 908,07 €</b>
Sols scellés	<b>6 700 €</b>	Entreprise <b>DEGANO</b> ZA des Alleux 22 100 TADEN <b>6 152,43 €</b>	<b>1 681,90 €</b> miroir, tapis, affichage, calepinage des sols	<b>7 834,33 €</b>
Peinture	<b>7 200 €</b>	<b>SARL FERRON</b> 9, rue de Romagné 35 133 St Sauveur Des Landes <b>4 231,70 €</b>	<b>60,00 €</b> lasure cadres panneaux d'affichage	<b>4 291,70 €</b>
<b>TOTAL PROPOSE DES MARCHES</b>	<b>139 800 €</b>	<b>126 956,77 €</b>	<b>2 972,32 €</b>	<b>129 929,09 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **VALIDE les propositions de la Commission d'Appel d'Offres et DÉCIDE d'attribuer les marchés de travaux tels que présentés dans le tableau.**
- **SOLLICITE une subvention auprès de la PREFECTURE D'ILLE ET VILAINE dans le cadre de la D.E.T.R (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) 2012.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises adjudicataires ainsi que tous les documents y afférents.**

#### **03.02.12-02 Finances – Achat du bâtiment boulangerie/épicerie – Réalisation d'un prêt de 320 000 €**

Par délibération en date du 15/12/2011, la Communauté de Communes Bretagne Romantique a validé la cession au profit de la commune de Québriac d'un immeuble abritant un local commercial de boulangerie et d'épicerie construit en 2007 par l'EPCI. Le prix de vente a été fixé à 388 000 euros suivant l'évaluation du coût réel et l'avis favorable du service du Domaine.

Pour le financement de cet investissement, la commune de Québriac doit réaliser un prêt d'un montant de 320 000 euros.

4 établissements bancaires ont été sollicités pour une proposition de prêt selon les caractéristiques suivantes :

- Taux fixe
- Durée 20 ans
- Périodicité trimestrielle ou mensuelle
- Amortissement constant
- Mobilisation des fonds au plus tard le 31/03/2012

**La commune ayant reçu une seule proposition pour un montant de 100 000 euros, la décision relative à la présente délibération est reportée à la séance budgétaire du 2 mars 2012.**

#### **03.02.2012-03 PERSONNEL COMMUNAL – Contrat collectif « garantie maintien de salaire » avec la SMACL Santé**

Dans le cadre de sa mission de Protection Sociale des adhérents, le COS35 (Comité des Œuvres Sociales) est intervenu auprès de divers organismes de prévoyance afin d'étudier les différentes possibilités de mise en place de contrats collectifs pour garantir le « maintien de salaire » des agents en cas d'arrêt de travail.

Le statut de fonctionnaire de la Fonction Publique Territoriale étant peu protecteur, les agents des collectivités en cas de congé maladie ordinaire prolongé se voient appliquer à partir du 91<sup>ème</sup> jours d'arrêt une réduction de 50% du salaire et n'ont plus aucun traitement au terme de 12 mois d'arrêt maladie.

Aussi, le décret n° 2011 – 1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents a fixé un cadre juridique permettant aux collectivités territoriales d'agir en matière de santé au travail et ainsi d'aider les agents à accéder à une couverture prévoyance qui ne leur est pas assurée par leur statut, et couvrant leur perte de traitement en cas d'arrêt de travail.

Un contrat peut donc être mis en place avec la SMACL qui propose une couverture de 100% du traitement contre une cotisation de 1,05% du traitement brut indiciaire. La cotisation peut être répartie entre la commune et les agents.

Dans le cadre de l'amélioration de la protection sociale des agents communaux et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal par 1 voix contre et 11 voix pour :

- ADOPTE le principe d'une adhésion collective de la commune de Québriac au contrat de la SMACL pour couvrir la perte de salaire des agents en cas d'arrêt maladie.
- DIT que l'adhésion prendra effet le 1<sup>er</sup> avril 2012, et que conformément au décret n° 2011 – 1474 du 08/11/2011, l'opérateur SMACL devra obtenir l'agrément de ses offres par un prestataire habilité à cette fin par l'autorité de contrôle prudentiel (ACP) avant la signature du contrat avec la commune de Québriac.
- DECIDE de prendre en charge 100% de la cotisation.

**03.02.12-04**

### **Finances – Subventions 2012 de fonctionnement aux associations**

Les grandes lignes des subventions communales aux associations pour l'année 2012 sont présentées au Conseil Municipal suite au réajustement proposé par Monsieur le Maire et préparé par la commission communale Vie Associative.

### **Questions et informations diverses**

- Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine a pris une décision favorable à la création d'une Zone de Développement Eolien (Z.D.E) sur les communes de Tinténiac, Dingé et Québriac.
- Confirmation de l'ouverture d'un salon de coiffure et ongles « CAROLE » à QUEBRIAC, rue de la Liberté (près des salles polyvalentes).

Armand CHÂTEAUGIRON, maire